

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N° 195/Succ.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 537/B.

du 16-X-1948

ANNEXE

OBJET :

SUCCESSION YOUNG, J.W.

Kumbura, le 24 Janvier 1948

Monsieur le Curateur aux Successions

Suite à votre lettre n° 537/B. Cur. Cont.

du 16 octobre 1948, j'ai l'honneur de vous signaler que Monsieur et Madame Capelluto ne résident pas à Kumbura, mais sont connus comme gérants de la firme "La Commerciale", établie à Gatsamanyika.

Le Curateur aux Successions
du Ruanda-Urundi.
J. BARBIER

Monsieur le Curateur aux Successions,
Ligaburuli

Ruhengeri



10316

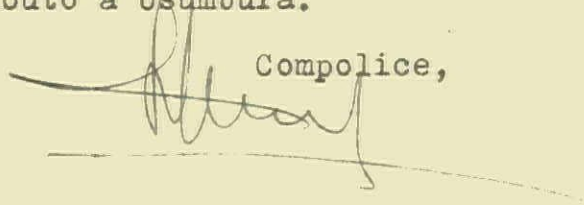
Succession YEONS. J.W.

Monsieur le Commissaire de Police,

Voudriez-vous me faire savoir s'il existe
à Usumbura une firme CAPELLOUTO, et
dans l'affirmative si Monsieur ou Madame
Capellouto, ou les deux sont au place.

Monsieur et Madame Capellouto de "La Commerciale" se trouvent à Cost'ville.
Il n'y ~~ap~~ a pas de firme Capellouto à Usumbura.

Complice,



M/J.V.
CONGO BELGE

Léopoldville, le 16 octobre 1948.-

PROVINCE DE LEOPOLDVILLE
SERVICE DU CONTENTIEUX
ET DU PERSONNEL
1er Bureau.

N° 531 /B.Cur.Cont.

OBJET:
Succession YOUNG, D.W.

Monsieur et Cher Collègue,

Je vous saurais gré de vouloir bien vous renseigner auprès de la firme CAPELLUTO se trouvant éventuellement à Usumburu. si Monsieur ou Madame Capelluto n'auraient pas reçu de feu Monsieur YOUNG, Douglas, William, radiopérateur à la Sabena, décédé à Léopoldville le 4 septembre dernier un prêt - pour un motif inconnu - de frs: 2.000,--.

Dans les papiers du défunt j'ai en effet trouvé un reçu de ce montant, non daté et signé Monsieur ou plutôt Madame CAPELLUTO.

Je me suis déjà renseigné auprès de la firme de ce nom à Luluabourg qui m'a répondu qu'elle ignore l'existence de ce reçu.-

Le Curateur aux Successions,
= E. A. SCHWACHTGEN =

Monsieur le Curateur aux Successions
de la Province Ruanda-Urundi
à USUMBURU.

B.G/ DU
RUANDA-URUNDI

N° 191 /Succ.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Succession YOUNG Douglas William.

Monsieur le Curateur aux Successions,

Me référant à votre télégramme N°46.604/b.
succ. en date du 4 octobre 1948, j'ai l'honneur de vous informer
que m'étant présenté à l'audience du Tribunal de Ire Instance
d'Usumbura du 6 octobre, j'ai appris que la défense des intérêts
de Monsieur YOUNG Douglas était assumée par Maître JAMAR, avocat
à Costermansville.

Je l'ai prié de se mettre en rapport avec
vous, ce qu'il n'a sans doute pas manqué de faire depuis lors.
Il était déjà, m'a-t-il signalé, en correspondance avec les
héritiers de la succession pour poursuivre en tant que mandataire
de ceux-ci, le recouvrement des créances du défunt.

Le Curateur aux Successions
du Ruanda-Urundi,
J. BARBIER,

A Monsieur le Curateur aux Successions
à

LEOPOLDVILLE.--

Conseil de Douglas William
M. JAMAR, Post.

56 / Succ.
5. / 18

CONGO BELGE
SERVICE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

EXPLICATIONS

des abréviations admises pour les indications de service taxées

Arrivé à



Voie d'acheminement:

Indications de service taxées : *nat*

Adresse *priority = curateur
reception assemblée*

- RP Réponse payée
- D Télégramme urgent
- LC Télégramme différé
- DLT Lettre télégramme
- CR Accusé de réception
- TC Collationnement

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Décret du 8 juillet 1895).

Déposé à *Leopoldville* le *4* à *10* h. *10* m. N° *09* *57/56* mots.

*40604/b sur young Douglas William radio navigant
sphinx et employé star nouvelle est faillite de
Leopoldville - septembre dernier stop devant venir
Orançais faillite star dont curateur de notre
Albert Libert son stop devant se présenter le 10 octobre
audience tribunal première instance USA le 4/10
stop pour faire connaître tous détails cette affaire
essentielle = curateur*